

**Année 2026 - extrait du registre des délibérations
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Département du TARN – Arrondissement d'ALBI – Canton de**

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 04/09/2026
ID : 081-218102283-20260901-322026-DE

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} septembre 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JEANJACQUES, Maire.

Date de convocation : le 14 août 2026

Nombre de conseillers : en exercice 11, 10 présents, 10 votants.	
<u>Présents :</u> Hervé JEANJACQUES Martine ESCUDIÉ Jean-Philippe VERNHÈRES Béatrice RAMIREZ Claude SOULIES Jean-Pierre MAZERAN Valérie RAMONÈDE Christophe MENARDI Mossad KHIMOUN Graziella FERNANDEZ	<u>Absent excusé :</u> Nathalie NOUVIALE

Secrétaire de séance : Valérie RAMONÈDE

Délibération n° 32/2026 – Demande de fonds de concours pour l'achat de tables et de chaises destinées aux animations culturelles

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il propose d'acquérir des tables et des chaises pour les festivités dans le cadre du fonds de concours pour l'acquisition d'équipements pour l'organisation de manifestations et d'instruments de musique.

Cet Investissement a un coût de 8 485,00 € H.T selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Coût H.TT
30 Tables	1 668,00 €
200 Chaises	6 608,00 €
Eco Contribution	209,00 €
TOTAL	8 485,00 €

Monsieur le Maire propose de demander une subvention d'un montant de 2 545,00 € auprès de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet dans le cadre du Fonds de concours pour l'acquisition d'équipements pour l'organisation de manifestations et d'instruments de musique.

Demande de Fonds de concours	2 545,50 €	30 %
Auto-Financement	5 939,50 €	70 %
Total H.T.	8 485,00 €	100 %

**Année 2026 - extrait du registre des délibérations
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Département du TARN – Arrondissement d'ALBI – Canton de**

Envoyé en préfecture le 03/09/2026

Reçu en préfecture le 03/09/2026

Publié le 04/09/2026

ID : 081-218102283-20260901-322026-DE

S'LO

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de procéder au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré à Roquemaure (Tarn), les jours, mois et an susdits.

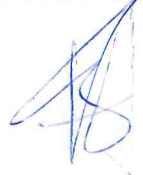
Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Le Maire,


Hervé JEANJACQUES



Le Secrétaire,


Valérie RAMONÈDE